



# **Préparation de la grève interprofessionnelle et de la manifestation nationale du**

# **14 juin**

- **Les prises de position dans les établissements**
- **Les appels intersyndicaux départementaux et académiques**

## **Dans les établissements**

### **■ 04**

#### **Collège Emile Honnoraty à Annot, SNFOLC et non syndiqués.**

Nous, personnels soussignés, syndiqués (SNFOLC) et non syndiqués, du Collège Emile Honnoraty à Annot (04), réaffirmons la revendication de retrait du projet de loi El Khomri.

Ce projet de loi, dite loi travail, est d'une extrême gravité car il signifie la destruction du cadre réglementaire national et des acquis des salariés inscrits dans les conventions collectives qui garantissent l'égalité des droits. Depuis plusieurs semaines, les salariés, avec les syndicats FO, CGT, Solidaires et FSU, se sont mobilisés dans les grèves, les manifestations et les blocages pour réclamer le retrait de ce projet destructeur.

Ce projet est en cohérence avec les réformes déjà engagées : la loi de refondation de l'école, la réforme du collège, le Projet Educatif Territorial, la réforme territoriale, la remise en cause des

**formations et des diplômes professionnels. Toutes ces réformes conduisent à faire prévaloir les dispositions locales sur les règles nationales et à accroître les inégalités.**

Par la remise en cause de la hiérarchie des normes, **ce projet de loi travail s'inscrit dans la même logique que la réforme du collège, dont nous demandons l'abrogation** : renvoi au local de tout processus de discussion, fin des garanties nationales et donc déresponsabilisation de l'Etat.

Du public, comme du privé, nous sommes tous concernés par ce projet de Loi. **Fonctionnaires, notre statut déjà fortement attaqué résisterait-il si cette loi venait à passer ?**

Aujourd'hui, les raffineries, les centrales de production électrique, portuaires, les transports sont en grève et la grève s'étend.

**Les personnels du Collège Emile Honnoraty adressent leur total soutien aux salariés en grève.** Ils s'élèvent contre les déblocages effectués par la force sur ordre du gouvernement Valls.

**Le mardi 14 juin 2016, journée nationale de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris, ils seront en grève ou la soutiendront afin de réaffirmer leur exigence de retrait du Projet de loi El Khomri, point d'appui essentiel pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège.**

## ■ 80

### Lycée Luzarches, FO et CGT.

Nous, personnels du Lycée Luzarches réunis avec nos sections syndicales FO et CGT, à Amiens, le 7 juin 2016 avons fait le point de la situation. **Le projet de loi El Khomri, dite loi Travail, est d'une extrême gravité car c'est la destruction du cadre réglementaire national et des acquis des salariés inscrits dans les conventions collectives qui garantissent l'égalité des droits.**

**Du public, comme du privé, nous sommes tous concernés par ce projet de loi.** Nos statuts sont déjà fortement attaqués, résisteraient-ils si cette loi venait à passer ?

Depuis plusieurs semaines, les salariés, avec les syndicats FO, CGT, Solidaires et FSU et les organisations de jeunesse UNEF, UNL FIDL se mobilisent dans les grèves, les manifestations et les blocages pour réclamer le retrait du projet de loi Travail.

**Dans plusieurs secteurs, les AG décident et reconduisent la grève** (SNCF, RATP, l'aviation civile, raffineries, centrales de production électrique, ports, centre de traitement des déchets...). C'est la voie à suivre pour tous les salariés.

**Nous adressons notre total soutien** et notre solidarité aux salariés grévistes ainsi qu'à leurs syndicats. Nous nous élevons contre les violences et les déblocages effectués par la force sur ordre du gouvernement Valls.

La question de l'extension, de l'amplification de la grève est directement posée.

**C'est le moment !**

**C'est le moment d'y aller tous ensemble !**

**Gagner sur le retrait du projet de loi travail serait un point d'appui considérable pour stopper les réformes en cours et à venir** qui remettent en cause nos statuts, nos conditions de travail, nos salaires et nos retraites.

**Nous, personnels du Lycée Luzarches réunis avec nos sections syndicales FO et CGT, serons en grève le 14 juin pour le retrait de la loi travail. Nous préparons la montée nationale à Paris.** Grève et manifestation nationale à Paris (départ en bus Amiens).

## ■ 93

### × Collège Jean Lolive de Pantin, SNES, SN FO LC, SUD. 7 Juin 2016

Constatent que, **malgré les manœuvres du gouvernement, l'unité des organisations syndicales CGT, CGT-FO, SOLIDAIRES, FSU, UNEF, UNL, FIDL est sans faille;**

- Constatent que **la mobilisation pour le retrait de la loi travail ne faiblit pas malgré l'usage du 49-3;**

- **Ils soutiennent les salariés des secteurs en grève** : dans les raffineries et les dépôts de carburants, à la SNCF, chez les éboueurs, dans les transports etc.

- Ils condamnent toutes les violences organisées contre les grévistes, les blocages et les manifestations : **faire grève et manifester sont des droits.**

Conscients d'être menacés eux aussi par l'inversion de la hiérarchie des normes, par l'individualisation des conditions de travail et des salaires, par la territorialisation de l'Education Nationale et la destruction

de leurs statuts nationaux; **conscients de connaître le même mépris du gouvernement face à leur revendication d'abrogation de la réforme du collège; ils décident de faire grève et de participer à la manifestation nationale à Paris le 14 juin pour le retrait de la loi Travail.**

### **× Collège Joséphine Baker à Saint-Ouen, SNFOLC, SNES, SNEP.**

Nous, professeurs du, réunis en heure d'information syndicale avec nos syndicats,  
– **Condamnons la violence** contre les grévistes, notamment dans le secteur pétrolier où la **répression violente** a blessé plusieurs militants à Fos sur Mer le 24 mai ;  
– Exprimons **notre soutien total** aux grévistes de tous les secteurs en lutte ;  
– **Sommes opposés à la loi travail. Nous serons en grève et en manifestation nationale à Paris le 14 juin. Nous encourageons nos collègues à rejoindre ce mouvement afin d'obtenir le retrait de la loi travail et l'abrogation de la réforme du collège.** Grève nationale et manifestation centrale à Paris le mardi 14 juin à l'appel de la CGT-FO, CGT, FSU, Solidaires.

### **× Lycée J. Jaurès, SNFOLC et SNES**

« Il est hors de question que le gouvernement renonce à ses engagements, que ce soit en retirant la loi ou en la vidant de sa substance. » Laurent Berger, 25 mai 2015.

« Moi, je vais retirer un texte ? Ou je vais réécrire un article qui est le cœur de sa philosophie, c'est-à-dire la négociation dans l'entreprise ? » Manuel Valls, 26 mai 2016

**A Jean-Jaurès, on répond oui ! Il faut faire reculer Hollande et Valls, et c'est toute la loi Travail qu'il faut retirer.**

**Car la « philosophie » de l'article 2, celle de toute la loi Travail, c'est d'inverser la hiérarchie des normes et de condamner les entreprises au dumping social.** La fonction publique, l'Education nationale, n'y échapperaient pas ! Avec les salarié-e-s en grève dans de nombreux secteurs, contre la répression, le chantage, la culpabilisation, et le déni de démocratie, **grève interprofessionnelle manifestation nationale à Paris**

13h Place d'Italie, direction Invalides à l'appel des organisations syndicales toujours unies FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

## **Dans les appels communs Education nationale**

### **■ 04**

### **FSU-04, SUD éducation-04, FNEC.FP-FO-04, CGT-éduc'action-04**

**Toujours déterminés à obtenir le retrait !**

Après plus de deux mois, de grèves et de manifestations, la détermination des salariés reste intacte.

**Avec l'utilisation du 49-3 pour faire passer en force la loi travail à laquelle la population est massivement opposée, certains secteurs professionnels ont amplifié le mouvement :** blocages de routes, de raffineries, grèves hebdomadaires reconductibles dans les transports.

**Nous appelons les enseignants à participer massivement à la manifestation nationale et à la grève interprofessionnelle le 14 JUIN à Paris pour le retrait du projet de loi Travail !**

Qui peut penser qu'après la casse du code du travail, les statuts de la Fonction Publique pourraient rester en l'état ?

Cette loi prétend inverser la hiérarchie des normes (faire prévaloir les accords locaux sur la loi). **Cette logique, de faire prévaloir les petits arrangements locaux sur le droit national, commence à se mettre en place dans l'Éducation Nationale. Ainsi la réforme du collège entraîne l'autonomie des établissements** et accroît le pouvoir des directions d'établissements pour contourner les statuts nationaux des personnels. De la même manière, la réforme des rythmes scolaires vise à substituer des accords ou prétendus accords locaux au détriment du cadre statutaire national.

**Le projet de loi sera présenté au Sénat le 14 juin, avant retour en 2<sup>ème</sup> lecture à l'Assemblée, avec forte probabilité d'un nouveau 49-3. Rien n'est joué ! Une grève interprofessionnelle et une manifestation nationale d'ampleur doivent peser de tout leur poids ce jour-là.**

Le gouvernement doit entendre les revendications des organisations syndicales et des salariés du public comme du privé qui exigent le retrait de ce projet de destruction du code du travail. **La CGTéduc'action-04, SUD éducation-04, la FNEC.FP-FO-04 et la FSU-04 appellent les collègues à participer massivement à cette journée. Et dès maintenant à se réunir partout pour construire le rapport de force et définir des actions qu'ils jugent nécessaires.** La question de la grève interprofessionnelle de tous les secteurs d'activités jusqu'au retrait du projet de loi, est plus que jamais d'actualité.

## **Les AG d'informations pour préparer la grève et plan de mobilisation**

### **■ 95**

- **Collège De Vinci**, Bouffémont: 10 collègues présents avec FO et les membres du bureau SDFOLC 95, discussion sur la motion, le grève et la réforme du collège. Très bonne discussion. **Les collègues ont décidé de proposer la motion aux autres collègues.**
  - **Collège Pagnol Montsault** : réunion vendredi 3 : 15 collègues présents. Discussion sur la Loi Travail, grève du 14 et assez longuement sur la réforme du collège et décrets Peillon.
  - **Lycée Jean-Jacques Rousseau** Montmorency : heure syndicale FO avec aussi la représentante SNALC : 16 collègues présents. FO a donné les éléments sur la grève et la mobilisation, les appels à la grève du 14, l'articulation entre ce qu'il se passe pour la loi Travail et le statut. On a discuté des annonces PPCR sur les salaires et l'évaluation, avec le 4pages à l'appui. **7 collègues ont dit qu'il ferait grève. 5 présents à la manif.**
  - **Collège Copernic**, lycée Jovet à Taverny, **collège J Ferry** à Ermont, **collège Explorateurs** Cergy, HIS prévues, d'ores et déjà, les collègues FO indiquent qu'il y aura pas mal de grévistes.
- les membres du bureau se sont répartis les contacts pour appeler tous les adhérents pour la manif du 14.

**Les motions dans les établissements se multiplient : privé- public même bataille pour le retrait de la loi Travail !**

### **■ 63**

#### **Cité scolaire Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, SNFOLC, SNES FSU, SUD Éducation.**

**Toujours mobilisés contre la loi travail et contre la réforme du collège qui lui est liée !**

Malgré l'utilisation du 49-3, les interventions musclées et systématiques contre les piquets de grève et les manifestations, malgré la désinformation, alors que plus de 70% des Français sont opposés à la loi travail, la détermination des salariés et des jeunes est toujours intacte :

Maintenons la pression, pour obtenir le retrait de la loi travail ! Et l'abrogation de la réforme du collège !

**Amplifions la mobilisation, défendons la démocratie, préparons le succès de la grève interprofessionnelle, et de la manifestation nationale à Paris, à l'appel de CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF, mardi 14 JUIN, jour du débat au Sénat du projet de loi travail. (Inscrivez-vous auprès des syndicats de Blaise Pascal, FO, FSU, SUD)**

### **■ 43**

#### **Collège La Fayette du Puy et lycée S. Weil, FO et SNES**

*Motion de soutien aux salariés des raffineries en grève.*

**Halte à la répression, respect du droit de grève.**

Depuis le début de semaine la grève s'étend :

« Le mouvement de grève contre le projet de loi Travail dans le secteur pétrolier, à l'appel de la CGT et de Force Ouvrière, fait tâche d'huile » titrait le 21/05 La Tribune.

Mardi 23 mai, les huit raffineries sont toutes en grève.

Le 22 mai, les personnels du terminal pétrolier du Havre ont voté à 95 % pour la grève. Les dockers se sont lancés dans la grève.

Dans les transports, les préavis de grève se multiplient.

La loi Travail est rejetée par l'immense majorité des salariés de ce pays, qui ne veulent pas voir le code du travail détruit.

**Ils ne veulent pas être livrés pieds et poings liés à des accords d'entreprise pouvant remettre en cause leur temps de travail, leur salaire, leurs congés.** Le gouvernement s'affole.

Après le 49-3, le gouvernement franchit un nouveau cap dans le déni de démocratie. Il envoie les forces de l'ordre contre les grévistes.

**L'utilisation du 49.3 pour faire passer le projet de loi Travail est inacceptable tout comme est inacceptable l'autoritarisme de la ministre de l'Education nationale qui impose par des formations-formatages la réforme du collège.**

**En 1936, les salariés ont arraché par la grève et les occupations d'usine le droit aux congés payés pour la première fois dans l'histoire. En 2016, le gouvernement utilise la force contre les grévistes. C'est totalement inacceptable !**

**Ce ne sont pas les salariés qui sont responsables du blocage. Cela fait 2 mois qu'ils ont revendiqué, par la grève et la manifestation, le retrait de la loi travail.**

Ce gouvernement sourd, alors même qu'il n'a pas pu trouver une majorité de députés pour voter la loi Travail, utilise la répression contre les salariés et leurs organisations syndicales.

**Les syndicats FO et SNES du lycée condamnent cette agression et exigent le retrait immédiat de la loi Travail.**

**Ils invitent plus que jamais tous les salariés de l'Education Nationale à se mettre en grève et à manifester, à se réunir pour décider de sa reconduction et à préparer la manifestation nationale du 14 juin.**

## **Dans les décisions des AG SNFOLC ou lors de la réunion des instances**

### **■ 27**

*Dans le relevé des décisions :*

- diffuser partout les tracts pour la grève et la manifestation du 14 juin (en pièce jointe)
- tenir le maximum d'AG et d'HIS d'ici le 14 juin
- proposer aux collègues de s'inscrire et de réserver dès maintenant leur place dans les cars pour la manifestation du 14 juin (voir les horaires et les lieux de ramassage sur le tract joint)
- pour ceux qui ne peuvent pas monter à Paris, de participer au financement des cars par des bons de soutien (voir pj). Les sommes collectées pourront être centralisées auprès des militants et camarades du bureau départemental pour être reversées à l'Union départementale.
- d'obtenir à chaque fois que c'est possible des prises de positions des assemblées générales
- discuter de la grève du 14 juin et de proposer de reprendre la lettre aux parents de Thiberville pour inviter les parents à se joindre à la manifestation.

### **■ 33**

*Motion de l'assemblée générale du SNFOLC 33, 3 juin 2016 « Nous avons voté à l'unanimité la motion suivante sur la nécessité d'amplifier le mouvement et de monter à Paris le 14 juin. L'assemblée générale appelle les collègues à se réunir en assemblées générales ou en heure d'information syndicale dans les établissements pour organiser la manifestation nationale le 14 juin à Paris. »*

**Le saviez-vous ?**

L'assemblée générale départementale de Gironde s'inscrit dans le cadre de la résolution de la commission exécutive nationale du SNFOLC des 18 et 19 mai.

Refondation de l'école

L'assemblée générale se prononce pour l'abrogation de la loi Peillon de refondation de l'école :

- elle se prononce pour l'abrogation du décret Hamon sur les obligations de service, et revendique le rétablissement des obligations réglementaires de service exclusivement en maxima hebdomadaire d'heures d'enseignement disciplinaire et des décharges statutaires,
- elle se prononce pour l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et de la territorialisation,

- elle se prononce pour l'abandon de la réforme du collège.

Ces dispositions conduisent à une remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants et de leur autorité. Elles multiplient les pressions et réunions sans fin, pour imposer les adaptations et expérimentations dans chaque établissement à l'encontre des règles nationales.

### **Loi travail**

**L'assemblée générale demande l'abandon de la loi travail qui procède de la même logique que la réforme du collège.** Il s'agit d'individualiser les carrières au mépris des droits collectifs. Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, l'accord d'entreprise serait le niveau de droit commun. Avec la loi travail, le CPA (compte personnel d'activité) serait institué et généralisé au public et au privé.

### **Soutien aux grévistes**

L'assemblée générale :

- **apporte son soutien aux salariés grévistes du public et du privé (raffineries, centrales nucléaires etc.) pour le retrait du projet de loi Travail,**

- **s'élève contre le recours aux forces de l'ordre pour tenter de briser la mobilisation, la grève et les blocages, et condamne toute forme de violence,**

- **dénonce les déclarations du Premier Ministre qui veut à toute force imposer une loi rejetée.**

**C'est tous ensemble, salariés du public et du privé, que nous défendrons les droits et acquis nationaux du statut de la fonction publique comme des conventions collectives. La règle locale contre les garanties nationales, c'est aussi ce que le gouvernement veut imposer avec la réforme du collège dont nous continuons d'exiger l'abrogation.**

**L'assemblée générale appelle les collègues à se réunir en assemblées générales ou en heure d'information syndicale dans les établissements pour organiser la manifestation nationale le 14 juin à Paris.**

## **Dans les appels communs**

### **■ 91**

#### **FNEC FP-FO, FSU, CGT, SUD**

Mobilisons-nous, le mardi 14 juin, dans l'Éducation nationale, contre un projet de Loi Travail rétrograde ! Depuis maintenant 3 mois, une mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s.

Ce projet de loi, dans sa philosophie générale, est inacceptable et doit être retiré : l'inversion de la hiérarchie des normes (art. 2) donne la primauté absolue à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche : il y aura donc bientôt autant de codes du travail que d'entreprises, avec des inégalités entre les salarié-e-es d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social. D'autres aspects de la loi sont tout autant préoccupants : des accords de « développement et de maintien et de l'emploi » qui imposeront des modifications de durée et d'organisation du travail et de rémunération, défavorables aux salariés ; l'assouplissement du licenciement économique ; le référendum d'entreprise permettant de faire valider des accords minoritaires (et régressifs) ; une médecine du travail au rabais et dévoyée...

Les agent-e-s de la Fonction publique sont aussi concernés par ces attaques : certaines régressions pourront être transposées dans le secteur public (qui ferait, sinon, figure de « privilégié » - refrain bien connu...), puisque de **nombreuses règles du statut de la Fonction publique sont de simples transpositions de dispositions du Code du Travail (sur le dialogue social, le temps de travail, etc).**

**Autant d'établissements et de circonscriptions, autant de règles différentes ? Un cauchemar !** Il est aussi de notre devoir, par solidarité, de **soutenir les salariés dans l'action depuis des semaines dans de nombreux secteurs (raffineries, chemins de fer, déchetteries, RATP, aviation, etc.).** En outre, alors que plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi, **le gouvernement a choisi le refus du dialogue social en utilisant le 49.3. Déjà en mai 2015, il était passé en force en publiant le décret de la réforme du collège au soir même d'une mobilisation très forte de la profession, à l'initiative d'organisations syndicales représentant 80 % de la profession. C'est donc bien le gouvernement qui porte, une fois de plus, la responsabilité des blocages.**

Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éducation, Sud Éducation de l'Essonne appellent donc l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser pour obtenir le retrait du projet de

Loi Travail et permettre que les revendications spécifiques au secteur de l'Éducation nationale soient enfin entendues (abrogation de la réforme du collège, création de postes à la hauteur des besoins, revalorisation...) :

- en organisant des heures d'information syndicales pour poursuivre l'information sur la Loi Travail et s'engager dans l'action ;

- en organisant sur les lieux de travail la votation citoyenne initiée par l'intersyndicale ;

- en faisant grève le mardi 14 juin et en participant à la grande manifestation nationale unitaire (CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL) à Paris, où convergeront de toute la France les opposants au projet de Loi Travail. Toutes et tous en grève le mardi 14 juin 2016 et à la manifestation nationale unitaire à Paris (13h00 – Place d'Italie) !

## Dans les lettres possibles aux parents pour la grève interprofessionnelle

### ■ 27

#### Lettre aux parents collège Thiberville, FO, SNES-FSU, SUD.

Madame Monsieur,

Nous nous adressons à vous directement pour vous informer que **nous avons l'intention de faire grève le mardi 14 juin et d'aller manifester à Paris. Les raisons qui nous poussent à le faire vous concernent, vous et vos enfants.**

Les personnels du collège de Thiberville se sont réunis et ont décidé de se mettre en grève le mardi 14 juin à l'appel des syndicats CGT, FO, Solidaires et FSU, **pour le retrait de la loi Travail et pour le retrait de la réforme du collège.**

**Ces deux réformes sont liées.**

**Pour vous et vos enfants c'est la double peine.**

Avec la réforme du collège, vos enfants auront moins d'heures d'enseignement disciplinaire, et une offre d'enseignement réduite (suppression du latin, des bilangues, du nombre d'heures de cours dans certains disciplines).

**Avec la loi El Khomri, vos horaires de travail, votre temps de travail, votre salaire, vos droits à une médecine du travail seront décidés au sein de l'entreprise. Au lieu d'être une amélioration du droit garanti nationalement à tous les salariés d'une branche professionnelle, les accords signés dans l'entreprise pourront réduire ces droits.** Les exemples qui restaient exceptionnels d'augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire, pourront devenir la règle. Si cette loi est adoptée, elle s'imposera alors à vos enfants lorsqu'ils se présenteront sur le marché du travail. Tout le monde l'a compris, elle n'est pas faite pour enrichir les salariés.

**Parents/ enseignants : nous sommes victimes de ces deux réformes**

Si cette loi est adoptée, elle aura des conséquences pour nous, personnels de l'éducation nationale : nos statuts qui garantissent à vos enfants l'égal accès à l'instruction partout sur le territoire et la neutralité des fonctionnaires à l'égard des usagers seront menacés d'être à leur tour revus à la baisse.

Nul doute que si la loi El Khomri est adoptée, la réforme du collège s'appliquera car l'une et l'autre reposent sur la redéfinition locale des obligations ( temps de travail, salaire, horaire) et de l'organisation du service public d'éducation ( organisation des horaires d'enseignement disciplinaires mais aussi des programmes en fonction des décisions du conseil d'administration). Vous en avez eu un avant-goût avec les rythmes scolaires : chaque école organise ses horaires et ses activités en fonction de ses moyens et du budget de la municipalité. La réforme du collège ne fait qu'étendre cette autonomie au collège. Autant de collège, autant d'organisation pédagogique.

**Vous le voyez, nos intérêts sont les mêmes. Peut-être serez-vous aussi en grève le 14 juin.**

**Alors nous vous proposons de soutenir notre mobilisation, de venir avec nous manifester à Paris, contre ces deux réformes.**

Ensemble nous pouvons gagner. Pour vos enfants, pour nos élèves, pour vous et pour nous : ces réformes doivent être abandonnées.

## Dans les établissements

### ■ 78

#### - Lycée Pierre Corneille de La Celle Saint-Cloud, SN-FO-LC, SNES-FSU et SNEP-FSU

**Nos sections apportent tout leur soutien aux mobilisations en cours (grèves, blocages, manifestations) pour le retrait de la loi Travail, imposé par un déni de démocratie (49-3).**

Quoi qu'en dise le gouvernement, **il n'y a pas d'essoufflement dans ces mobilisations, qui sont majoritaires, les sondages le montrent.** Les grèves (voire les blocages) sont décidés à la majorité des personnels réunis en assemblées générales pour s'informer, discuter et décider ensemble.

Le gouvernement use du mensonge, de la diffamation, de provocations et de violences, mais personne n'est dupe. Nous condamnons la campagne de calomnie dont est victime la CGT. C'est toute l'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires (avec l'UNEF, la FIDL et l'UNL) qui a invité les salariés à débattre de la situation et de la grève en assemblées générales, et c'est ensemble avec leurs syndicats, fédérations et confédérations, que ces salariés ont choisi, dans chaque secteur concerné, d'aller vers le blocage du pays, face à la décision irresponsable et minoritaire du gouvernement de ne pas retirer sa loi.

La loi Travail, c'est le démantèlement du Code du travail, annoncé par le rapport Combrexelle.

Nul doute que les statuts de la Fonction publique sont les prochains visés sur la liste. La publication du rapport sur le temps de travail dans la Fonction publique jeudi dernier 26 mai en est une preuve.

Dans la Fonction publique, nous avons vu l'adoption du PPCR pourtant majoritairement rejeté par les organisations représentatives. Dans l'Éducation Nationale, nous avons vu le décret de la réforme du collège publié au lendemain d'une grève majoritaire, réforme qui continue à soulever contre elle un rejet sans appel. Nous avons vu le décret Hamon réduire nos droits et notre rémunération tout en augmentant nos obligations de service. Au lycée Corneille, nous assistons à la fusion forcée de notre établissement et du lycée professionnel à proximité, contre la volonté des personnels et sans vote des conseils d'administration.

Les annonces récentes de revalorisation de nos salaires ne sont pas en mesure de nous acheter : depuis 2010 nous avons perdu bien plus que ce qui nous est annoncé et qui n'est même pas présenté comme un rattrapage. Ce qui est clair,



c'est qu'à tous les niveaux, dans tous les domaines, on assiste à la même méthode, on subit le même mépris, on constate la même promesse de régression.

C'est pourquoi nous nous saisissons de l'appel national CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-FIDL-UNL à la grève interprofessionnelle le 14 juin avec manifestation nationale à Paris, pour le retrait de la loi Travail, et pour ouvrir la voie à la satisfaction des revendications, y compris dans la Fonction publique et l'Éducation Nationale.

**Nous appelons tous nos collègues du lycée à en discuter lors de l'heure d'information syndicale mardi prochain 7 juin, à se mettre en grève le 14 et à manifester à Paris, pour que le gouvernement recule sur la loi Travail, ouvrant la voie à la satisfaction des revendications des personnels, l'abrogation de la réforme du collège, du décret Hamon et un véritable rattrapage de notre pouvoir d'achat.**

### - Collège Guy de Maupassant, SNES et SNFOLC

Nous, personnels du **collège Guy de Maupassant** nous prononçons toujours contre la Réforme du Collège dont nous continuons de demander l'Abrogation depuis maintenant un an.

Les différentes réunions-formations préparatoires n'ont en rien répondu à nos questions, elles nous ont au contraire confortés dans l'idée que cette réforme ne pourra résoudre les problèmes, réels, de notre institution et répondre aux besoins de nos élèves. Nos conditions de travail ne feront que se dégrader. Lors de la réunion des recteurs du 5 avril 2016, la ministre a été avertie par l'Inspection Générale, elle-même, dans un rapport confidentiel, qu'à quelques semaines de la rentrée, l'application de la réforme des collèges est fortement compromise dans un quart des établissements.

Nous attirons l'attention sur le fait que le sort du pôle scientifique (SVT, PC, Technologie), des classes euro, bilangues, des langues anciennes, est devenu totalement aléatoire en fonction des académies, et mêmes des établissements : chacun choisira ses priorités. L'éducation est-elle encore vraiment "nationale", à ce compte ? Nous tenons également à mentionner les pressions répétées que nous avons subies de notre hiérarchie pour "faire avancer" une réforme qui, à notre sens, marque un recul bien plus qu'un progrès"

Pédagogiquement, la réforme n'apporte rien. Nous ne sommes pas dupes, la mise en place d'EPI et d'AP n'est qu'un habillage pseudo-pédagogique. La réalité est bien la suppression de postes, le nivellement par le bas. Pour nos élèves, nous refusons cette réforme.

**Nous, enseignants syndiqués (SNES, SNFOLC) et non syndiqués, sommes des professionnels et nous ne voulons pas de cette réforme imposée par la force.** Pour autant, nous sommes conscients qu'une réforme est nécessaire, aussi après un an de grèves, de manifestations, d'actions et à quelques semaines de la rentrée nous continuons de demander à Madame La Ministre, de recevoir

l'intersyndicale du second degré. Cette absence totale de dialogue social est inédite et inacceptable. Nous demandons l'ouverture des débats sur d'autres bases.

**Par ailleurs nous soutenons l'intersyndicale appelant les collègues à rejoindre « les grèves et initiatives prises au plan interprofessionnel » contre la loi travail. C'est le même gouvernement qui refuse depuis un an de recevoir nos organisations syndicales qui demandent l'abrogation de la réforme du collège. Nous soutenons et/ou préparons la grève interprofessionnelle et la manifestation nationale du mardi 14 juin.**

## ■ 57

### Collège Jean Rostand à Metz avec leur syndicat SNFOLC

Loin de reculer le mouvement s'enracine, les grèves et blocages se multiplient, la crise politique du gouvernement et de sa "majorité parlementaire" s'exacerbe chaque jour face à l'exigence de retrait de la loi travail.

Nous n'acceptons pas le déni de démocratie que représente l'utilisation par le gouvernement du 49-3. Nous n'acceptons pas la violence avec laquelle l'Etat tente de briser notre mobilisation légitime.

Dans tout le pays, les travailleurs et la jeunesse ont exprimé immédiatement leur solidarité avec les salariés des raffineries face aux interventions brutales ordonnées par le gouvernement. Nous nous sentons tous concernés.

Dans l'enseignement, l'exigence d'abrogation de la réforme du collège, rejetée depuis un an par l'immense majorité des personnels, nous a fait expérimenter la surdité complète de ce gouvernement vis-à-vis de toute revendication émanant des salariés, bien avant la loi travail.

Et maintenant ? Il n'y a pas d'autre issue que l'abandon du projet de loi qui, en supprimant la hiérarchie des normes, engage le fer pour remettre en cause la totalité des garanties collectives qui protègent les salariés, du public comme du privé, dans tous les domaines : temps de travail, salaires, obligations de service, droit syndical, protection sociale.

Il est à notre portée de faire reculer ce gouvernement autoritariste de plus en plus fragilisé et isolé, ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives pour la satisfaction des revendications les plus urgentes qui concernent notre secteur en matière d'emploi, de salaire, de conditions de travail et pour obtenir le retrait de la réforme du collège.

**Nous préparons la grève et la manifestation nationale du 14 juin prochain à l'appel des organisations CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNI et FIDL.**

Nous souscrivons à la nécessité de poursuivre en la généralisant la grève jusqu'au retrait total de la loi travail.

## Dans les appels second degré

### ■ 43

[SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD-Éducation et CGT Educ'action](#)

Manifestation nationale et grève interprofessionnelle le 14 juin

Les organisations syndicales **SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD-Éducation et CGT Educ'action** de Haute Loire **réaffirment leur revendication de retrait de la loi El Khomri.**

**Elles se félicitent de l'élargissement de la grève dans les secteurs du transport, de la chimie et de l'Energie et affirment que nous n'avons pas d'autre choix que la grève pour obtenir satisfaction.**

Elles s'insurgent contre le passage en force du gouvernement minoritaire par le 49-3, qui est un déni de démocratie. Ironie du sort, ceux-là même qui l'utilisent aujourd'hui en dénonçaient haut et fort l'utilisation lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Elles condamnent ce même gouvernement qui n'hésite pas à utiliser la force et la violence à l'encontre des grévistes.

**Elles décident de tout mettre en œuvre pour poursuivre le combat jusqu'au retrait du projet de loi :**

- **Préparer la manifestation nationale et la grève interprofessionnelle du 14 juin.**
- **Organiser des assemblées dans les établissements pour discuter des conditions pour se joindre au mouvement de grève.**
- **Soutenir et rejoindre les actions de l'intersyndicale d'ici le 14 juin.**

**Chaque jour doit être un nouvel élan pour la mobilisation**

Nul doute que si nous obtenions le retrait de ce projet de loi, cela constituerait un précieux point d'appui pour obtenir la satisfaction des autres revendications dont l'abandon de la réforme du collègue.

**TOUS A LA MANIFESTATION A PARIS LE 14 JUIN !**

Les organisations syndicales proposent aux personnels de **contresigner cet appel et s'inscrire à la manifestation.** Vous pouvez communiquer votre inscription par envoi d'email auprès de l'une de ces adresses ci-dessous.

SNES-FSU 43 : 4 Rue de la Passerelle 43000 Le PUY-EN-VELAY ;

[s2043@clermont.snes.edu](mailto:s2043@clermont.snes.edu)

SNEP-FSU 43 : 4 Rue de la Passerelle 43000 Le PUY-EN-VELAY ; [fsu43@fsu.fr](mailto:fsu43@fsu.fr)

SN-FO-LC 43 : 1 avenue St Flory 43000 LE PUY ; [snfolc.43@orange.fr](mailto:snfolc.43@orange.fr)

SNETAA-FO 43 : 1 avenue St Flory 43000 LE PUY ; [udfo43@wanadoo.fr](mailto:udfo43@wanadoo.fr)

SUD-Éducation 43 : 4 Rue de la passerelle 43000 le PUY-EN-VELAY.

CGT Educ'action 43 : 4 Rue de la Passerelle 43000 Le PUY-EN-VELAY.

## ■ 78

### CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education

*Communiqué du 2 juin*

Les organisations syndicales du 2nd degré **CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education** des Yvelines condamnent la « fuite en avant » du gouvernement qui consiste à faire passer en force son projet de loi travail au Parlement par la bombe antidémocratique du 49-3 et à faire porter la responsabilité du blocage de la situation aux organisations syndicales.

Ce passage en force constitue une nouvelle illustration de l'**autoritarisme du gouvernement** Valls, un an après la publication du décret sur la réforme du collège et au lendemain d'une grève majoritaire pour son retrait.

**Cette situation de blocage à tous les niveaux ne peut plus durer ! Les personnels qui combattent avec l'intersyndicale 2nd degré une réforme du collège renvoyant aux E.P.L.E une grande partie des choix, aggravant les inégalités, n'ont d'ailleurs toujours reçu aucune réponse de la part de la Ministre alors que la rentrée se prépare.**

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education des Yvelines constatent donc que face au jusqu'au boutisme du gouvernement **la contestation s'élargit et s'amplifie : dans les raffineries, les ports, les centrales électriques, les transports et l'ensemble du monde du travail.**

**Nous soutenons la grève et le blocage des raffineries décidés par les assemblées générales de salariés avec leurs organisations syndicales engagées pour obtenir le retrait du projet de loi travail.**

Jeudi 12 mai, l'intersyndicale nationale du 2nd degré FO-SNES-SNEP-SNUEP-CGT-SUD-SNCL-SIES-CFE-CGC « appelle les collègues à rejoindre les grèves et initiatives prises au plan interprofessionnel par les organisations syndicales, à prendre des heures d'informations syndicales, à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour débattre des modalités d'action pour obtenir satisfaction ».

Jeudi 26 mai, à l'appel des confédérations FO-CGT-FSU-Solidaires et des organisations de jeunesse UNEF-FIDL-UNL, plus de 300 000 personnes ont manifesté pour exiger le retrait du projet de loi travail.

A compter du jeudi 2 juin, les salariés de la RATP entament une grève illimitée pour obtenir le retrait du projet de loi travail.

C'est dans ces conditions que les confédérations FO-CGT-FSU-Solidaires appellent à une grève interprofessionnelle avec montée nationale à Paris de tous les salariés, public privé, mardi 14 juin prochain, pour faire reculer le gouvernement.

**Dans ce cadre, les organisations syndicales CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education des Yvelines décident de tout mettre en œuvre pour assurer le succès de la grève et de la manifestation nationale à Paris le 14 juin afin d'obtenir le retrait du projet de loi travail.**

**Nous appelons donc tous les personnels à se réunir en assemblée générale dans les collèges et les lycées pour discuter, décider la grève et manifester massivement à Paris le 14 juin.**

**Le recul du gouvernement ouvrirait de nouvelles perspectives pour la satisfaction des revendications les plus urgentes dans notre secteur : augmentation du point d'indice, création de postes, abrogation de la réforme du collège. La victoire est à portée de main !**

Tous en grève le 14 juin ! Tous à la manifestation à Paris : 13h00 – Place d'Italie

#### ■ 04

##### Lycée les Iscles, FO et CGT.

Motion FO et CGT à la signature des personnels pour le retrait de la loi Travail

#### ■ 17

##### Lycée Jean Hyppolite de Jonzac, SNFOLC et CGT

RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !

Les personnels du **Lycée Jean Hyppolite de Jonzac**, réunis le jeudi 26 mai 2016 en ASSEMBLEE GENERALE avec la CGT Educ'action et le SNFOLC17, réaffirment la revendication de retrait du projet de loi El Khomri et renouvellent leur entier SOUTIEN aux personnels qui sont en grève, ainsi qu'aux manifestants.

C'est pourquoi ils mettent en place une caisse de solidarité financière pour aider les secteurs en lutte (dockers, raffinerie, énergie, etc.)

Par la remise en cause de la hiérarchie des normes, ce projet de loi travail s'inscrit dans la même logique que la réforme du collège, dont nous demandons l'abrogation : renvoi au local de tout processus de discussion, fin des garanties nationales et donc déresponsabilisation de l'Etat.

Adopté à l'unanimité par les 18 présents

#### ■ 13

##### Lycée Jean Perrinn FO, CGT, CNT

Les personnels du **lycée Jean Perrin** (Marseille, 10°) réunis mardi 31 mai 2016 avec les sections syndicales SNFOLC, CGT Educ'Action, CNTSO:

- apportent leur total soutien aux salariés en grève (raffineries, centrales nucléaires, transports...) avec leurs syndicats pour le retrait du projet de loi Travail,
- n'acceptent pas le recours aux forces de l'ordre pour tenter de briser la grève et les blocages,
- condamnent les violences perpétrées contre les manifestants et la jeunesse.

C'est tous ensemble, salariés du public et du privé, avec nos syndicats, que nous défendrons les droits et acquis nationaux du statut de la fonction publique comme des conventions collectives.

La règle locale contre les garanties nationales, c'est aussi ce que le gouvernement veut imposer avec la réforme du collège dont nous continuons de demander l'abrogation.

**Nous serons donc en grève et en manifestation nationale, salariés du public et du privé, le 14 juin à l'appel de FO, de la CGT, de la FSU et de Solidaires pour exiger le retrait du projet de loi Travail.**

Puisqu'aujourd'hui le gouvernement persiste à vouloir maintenir la loi Travail, nous estimons que les organisations syndicales ont toute légitimité à appeler et organiser immédiatement avec l'ensemble des salariés du public et du privé une grève nationale, reconductible, jusqu'au retrait de cette loi.

## ■16

Dans la préparation du 14 juin, le SD nous indique que déjà un adhérent sur 10 est inscrit, les instances poursuivent les inscriptions. Il indique que malgré les heures de départ (5h du matin) et de retour tardif, les camarades sont disponibles.

## ■75

### Lycée Edgar Quinet, SNFOLC et SUD

**Depuis le 9 mars, les Confédérations et organisations syndicales nationales FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, sont pleinement engagées dans les grèves et manifestations pour le retrait de la loi travail.**

Les personnels soussignés du **lycée Edgar Quinet, avec leurs syndicats SNFOLC, SUD**

- Apportent leur total soutien aux personnels des raffineries en grève avec leurs Fédérations CGT et FO pour le retrait de ce projet de loi.
- S'élèvent avec force contre les tentatives d'intimidation et le recours aux forces de l'ordre pour tenter de briser la grève et les blocages.
- Condamnent les violences perpétrées contre les grévistes.
- Dénoncent les déclarations du premier ministre qui tente d'opposer les salariés entre eux et les attaques contre les Confédérations.

C'est tous ensemble que nous préserverons nos droits et acquis arrachés pour certains depuis plus d'un siècle et que la loi travail remettrait en cause en s'attaquant notamment aux Conventions collectives nationales et aux statuts qui garantissent les salaires, les emplois, les horaires, les qualifications, les affectations.....

**Nous continuons avec tous les salariés du public et du privé à exiger le retrait de la loi travail.**

## ■83

### Motion décidée lors du CS pour adoption dans les établissements

**Motion des personnels du (Etablissement) .....**

Avec le soutien des sections SNFOLC .....

Depuis plus de deux mois, dans l'unité, les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNEL exigent le retrait de la Loi Travail.

Le gouvernement passe en force. C'est inacceptable !

**Les salariés des transports, des ports (dockers), et de toutes les raffineries ont décidé la grève. Les cheminots, les agents RATP, des aéroports décident aussi la grève et sa reconduction en ce début du mois de juin.**

Ils ont raison !

**Nous, soussigné-e-s, soutenons les salariés en grève et appelons nos collègues à en discuter en AG, à s'inscrire à la manifestation nationale du 14 juin à Paris.**

Etablissement : .....  
Nom, Prénom Signature Je m'inscris à la manif du 14 juin// (Oui / Non)//Je verse (1€, 5€, 10€ ...)

### ■35

#### Collège de Crevin FO et SNES

Prise de position du **collège de Crevin (35)** contre la loi travail et la réforme du collège prévue à la rentrée 2016

Nous, enseignants du collège de Crevin réunis en assemblée générale **le lundi 30 mai 2016**, soutenus par nos organisations syndicales **FO et SNES**, **prenons position contre la loi travail**, qui sera lue au sénat à compter du lundi 13 juin.

Avec ce texte, c'est bien le Code du Travail qui est condamné à mort.

Parce que ce projet permet notamment :

- d'inverser la hiérarchie des normes en généralisant l'accord d'entreprise comme règle au-dessus de la loi et des conventions collectives
- d'organiser un référendum « contraignant » des salariés pour faire valider des accords d'entreprise signés par une « minorité qualifiée »
- de faire exploser la durée légale du temps de travail hebdomadaire
- d'imposer la baisse des salaires
- de déréglementer les conditions d'apprentissage avec des apprentis toujours plus jeunes
- de mettre en place le Compte Personnel d'Activité prévu dans la loi Rebsamen, le CPA, qui conduit en vérité à la création d'un « livret ouvrier » pour les employés du privé comme du public...

Nous, enseignants, refusons de participer à la mise en place de ce CPA par la validation des blocs de compétence que l'on nous impose par la réforme du collège.

Nous refusons d'abandonner nos élèves à la casse sociale qui est en cours à marche forcée par le recours au 49-3.

Nous refusons de laisser les salariés du privé seuls face à cette loi inique et rétrograde.

**Parce que ce projet fait voler en éclats le régime de protection des salariés et remet en cause le caractère national, obligatoire et protecteur du Code du Travail,**

**Parce que la réforme du collège s'inscrit dans cette logique de précarisation et d'austérité,**

**Nous demandons l'abrogation de la loi El Khomri et de la réforme du collège.**

### ■ 57

#### Dans les décisions du conseil syndical, pétition SNFOLC et édition de bons de soutien et d'inscription.

Ni amendable, ni négociable :

Retrait de la loi travail !

La loi Travail signifierait l'individualisation de nos droits au niveau de l'entreprise.

Pour les fonctionnaires, cela se traduit directement par le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement. C'est une réalité qui se mettra en place en 2016/2017 par la refonte de l'évaluation !

Nous réaffirmons une position claire et non négociable :

**RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL !**

Faire reculer le gouvernement sur la loi Travail,

ce serait une porte ouverte pour obtenir le retrait des autres contre-réformes, notamment l'abrogation de la réforme du collège.

**Je soutiens l'initiative de l'intersyndicale : CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL**

**MANIFESTATION NATIONALE À PARIS LE MARDI 14 JUIN**

**NOM Prénom/ Je m'inscris pour monter/ Je soutiens financièrement**

## ■ 01

**Inscription et soutien à la manifestation nationale le 14 juin à Paris pour le retrait de la loi travail**

**Les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, FIDL et UNL appellent à la grève interprofessionnelle et à une grande manifestation nationale à Paris mardi 14 juin pour le retrait de la loi travail.**

Nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant pour participer à cette manifestation nationale.

Nous vous indiquerons dès que possible les modalités de la montée à Paris pour les personnes de l'Ain

Nom : Prénom : Adresse email : Téléphone : Etablissement :

**Je m'inscris pour participer à la manifestation nationale à Paris mardi 14 juin : OUI / NON**

**Je peux aider à financer la montée en versant :**

5 euros ; 10 euros ; 20 euros\*

## Dans les appels intersyndicaux départementaux second degré

### ■ 81

#### Communiqué de l'intersyndicale 2nd degré du Tarn SNES/SNFOLC/CGT/Sud Education

- Depuis un an, nous sommes fortement mobilisés dans le second degré pour l'abrogation de la réforme des collèges et contre l'insuffisance des moyens.

- Depuis le 9 mars, la mobilisation interprofessionnelle pour le retrait du projet loi "travail" a réussi à s'inscrire dans la durée, appuyée sur l'opposition très majoritaire de la population à la casse du code du travail.

Ces deux mobilisations butent sur le même refus obstiné du pouvoir et son autoritarisme : 49-3 pour « la loi travail » et formations/formatage pour la réforme du collège couplées au refus de toute discussion. C'est qu'au fond les logiques à l'œuvre dans les deux cas sont similaires : l'inversion de la hiérarchie des normes dans les entreprises et « l'autonomie » des établissements scolaires qui conduisent tous les deux « au moins disant local ».

**En effet, la « loi travail », simple décalque des exigences du Medef et des recommandations européennes adressées à la France le 14 juillet 2015, assure la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche et les conventions collectives à propos de questions aussi essentielles que la durée du temps de travail, les rémunérations ou le régime des congés et sonne le glas des protections collectives.**

**Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que l'attaque du droit du travail privé annonce celle du statut des fonctionnaires comme cela s'est passé pour les retraites (d'abord l'attaque des retraites du privé puis de celles du secteur public en prétextant qu'il est un secteur « privilégié »).**

**Le récent rapport commandé par le gouvernement sur le temps de travail des fonctionnaires comme les déclarations de Macron et de Valls sur les statuts de la Fonction Publique donnent un avant-goût des projets gouvernementaux en la matière, de même que toutes les « réformes » en cours, à commencer par celles du collège ou des rythmes scolaires, qui développent la transformation managériale et le pilotage local de l'Education.**

Pour ces raisons, l'intersyndicale 2nd degré du Tarn soutient pleinement les salariés en grève et les appels qui se multiplient : raffineries en grève, les salariés de la SNCF, de la RATP et d'EDF, aviation civile....

Elle appelle à réunir dans les établissements les collègues en heure d'information syndicale ou en AG pour décider des formes d'action pour le retrait du projet travail et l'abrogation de la réforme du collège et à multiplier les initiatives pour exprimer par exemple au moyen de motions et pétitions leur soutien aux grévistes des raffineries et dépôts de carburant et condamner le refus du gouvernement de retirer son projet de loi ainsi que les provocations contre les grévistes.



A ce sujet, l'intersyndicale condamne fermement les dérives répressives d'un gouvernement décidé à passer en force et qui, depuis les « air France » jusqu'au « Goodyear » en passant par la manipulation de la violence et les arrestations de manifestants pacifiques, a fait le choix de criminaliser l'action revendicative et syndicale.

**L'intersyndicale décide enfin de tout mettre en œuvre pour organiser la grève et participer à la manifestation nationale du 14 juin.**

Albi le 26 mai 2016

## ■ 60

**Le mail de la camarade :** « Les collègues réunis hier à Ressons et ce matin à Monod étaient demandeur d'une explication sur le lien entre la loi travail et notre statut. **La manifestation du 14 juin est particulièrement bien reçue, comme un moyen de pousser le gouvernement dans ses derniers retranchements, et donc de gagner. »**

« Assez des formations obligatoires pour une réforme dont nous ne voulons pas !

Ce soir, à nouveau, nous sommes convoqués, après les cours, pour un nouveau temps de « formation ». Cela suffit ! Ces « formations » obligatoires sont vides de tout contenu. La réforme ne profitera ni aux élèves, ni aux personnels.

Nous réaffirmons notre exigence d'abrogation de la réforme. Il est tout à fait possible de suspendre sa mise en application et d'abroger les décrets d'application.

La loi travail, si elle est mise en place, menace plus gravement encore nos statuts.

**Le 26 mai puis le 14 juin, l'intersyndicale formée par FO, la CGT, la FSU, Solidaires et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNEL et FIDL, appelle à la grève. Nous décidons de préparer la grève et nous invitons nos collègues à participer massivement à Paris à la manifestation nationale le 14 juin.**

**La grève peut faire reculer le gouvernement, sur la loi travail, comme sur la réforme du collège.**

**Les personnels du collège Monod, syndiqués et non syndiqués réunis le 20 mai en heure d'information syndicale, avec le SNFOLC et le SNALC.**

## ■ 91

[Collège Albert Camus, FO, CGT, SNES](#)

PETITION : TOUS EN GREVE LE 14 JUIN !

« Le mouvement de grève contre le projet de loi Travail dans le secteur pétrolier, à l'appel de la CGT et de Force ouvrière, fait tache d'huile » titrait le 21/05 La Tribune.

Pris de panique, le gouvernement reproche aux syndicats « de ne pas être dans le dialogue ».

C'est le même gouvernement qui utilise le 49.3 pour faire passer son projet de loi destructeur du Code du travail.

C'est le même gouvernement qui recourt à la force, lacrymos et flashballs, pour tenter de briser la grève dans les raffineries.

C'est le même gouvernement qui refuse depuis un an de recevoir nos organisations syndicales qui demandent l'abrogation de la réforme du collège.

Alors, nous disons à ce gouvernement : les salariés des raffineries ont raison. Nous n'avons pas d'autre choix que de bloquer le pays pour faire valoir nos revendications, à commencer par le retrait du projet de loi Travail. Nous n'avons pas d'autre choix que la grève.

**Avec nos syndicats FO, CGT et SNES, nous apportons notre soutien aux grévistes des raffineries. Nous condamnons les violences perpétrées à leur égard. Nous décidons de tout mettre en œuvre pour participer à la grève interprofessionnelle et à la manifestation nationale du 14 juin, pour faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait de son projet de loi. Ce recul ouvrira de nouvelles perspectives pour la satisfaction de nos revendications urgentes :**

- Défendons le code du travail en exigeant le retrait du projet de loi qui est rejeté par plus de 80% de la population
- Défendons nos statuts et l'éducation nationale en exigeant l'abrogation de la réforme du collège
- Défendons nos rémunérations en exigeant une véritable revalorisation du point d'indice. Nous sommes loin du compte avec la seule augmentation de 1,2% sur 2 ans !

## ■ 76

### Collège Robespierre, initiative FO. Adopté à l'unanimité.

Les personnels du **collège Robespierre** de St Etienne du Rouvray réunis ce mardi 24 mai en HIS avec la section syndicale SNFOLC déclarent que :

- la loi Travail remet en cause le Code du Travail.
- l'utilisation du 49-3 par le gouvernement est un coup de force et un déni de démocratie.

Depuis deux mois, les salariés du secteur privé et du secteur public, avec les syndicats FO, CGT, Solidaires, FSU et les organisations UNEF, UNL, FIDL, sont mobilisés pour le retrait du projet de loi « travail ».

L'opposition à ce texte est majoritaire dans le pays, à plus de 70%. Il n'y a pas de majorité à l'Assemblée nationale pour voter cette loi.

La mobilisation pour le retrait du projet de loi Travail a pris un nouveau tour depuis la semaine dernière, marquée d'une part par des grèves et des manifestations importantes le 19 mai, avec dans le même temps, des appels à la grève dans les transports et la SNCF, et d'autre part, comme nous venons de l'apprendre, par des éléments de blocage dans les huit raffineries.

Ces mobilisations par la grève et le blocage, constituent des points d'appui importants pour le retrait du projet de loi.

Ce projet de loi entraîne la suppression de la « hiérarchie des normes », et instaure la primauté des besoins et des nécessités de l'entreprise contre les garanties du code du travail et les accords de branche. Demain ce serait le tour du statut de la fonction publique.

Dans l'Education nationale, les contre-réformes des ministres successifs, la loi Peillon dite de « Refondation de l'École », « la réforme » du collège, l'allongement de la durée du travail imposée par le décret Hamon sont autant de mesures destructrices du cadre national de l'école. Elles subordonnent les missions et services des personnels aux décisions locales, dans le cadre de l'autonomie, et portent gravement atteinte au droit de chaque élève à l'égalité de l'instruction.

Aujourd'hui c'est la même logique avec la réforme du collège, qui renvoie à l'autonomie de l'établissement les choix, ce qui se traduit par des amputations d'horaires (EPI, AP), la montée des inégalités, des pressions toujours accrues sur les personnels et la multiplication des réunions...

Nos élèves, en tant que futurs salariés, sont directement visés par le projet de loi Travail, qui ne peut que mener à une plus grande précarité de l'emploi et à la baisse des salaires.

Les personnels du collège Robespierre avec le soutien de la section syndicale SN FO LC considèrent ainsi qu'ils sont concernés par la loi Travail et le combat engagé pour son retrait par les organisations syndicales, au niveau interprofessionnel comme dans l'Education Nationale.

### **L'assemblée générale :**

- **appelle tous les personnels de l'établissement à prendre connaissance du communiqué intersyndical CGT-FO-FSU et Solidaires des unions départementales avec l'UNEF.**
- **décide de tout mettre en œuvre pour continuer d'informer les collègues du collège et des autres établissements.**

- **décide de faire connaître cette motion à tous leurs contacts.**
- **décide de mettre en œuvre la participation à la manifestation nationale du 14 juin.**
- **décide d'apporter son soutien à tous les grévistes, notamment ceux des raffineries.**

Les personnels en ont assez d'être déconsidérés, ignorés et méprisés.

Les personnels demandent le retrait de la loi « Travail ».

Les personnels demandent l'abrogation de la « réforme » du collège.

## Dans les appels second degré départementaux

### ■ 44

#### Communiqué de l'intersyndicale 2nd degré de Loire Atlantique SNES/SNFOLC/CGT/SNETAA-FO

- Depuis un an, nous sommes fortement mobilisés dans le second degré pour l'abrogation de la réforme des collèges et contre l'insuffisance des moyens.

- Depuis le 9 mars, la mobilisation interprofessionnelle pour le retrait du projet loi "travail" a réussi à s'inscrire dans la durée.

Ces deux mobilisations butent sur le même refus obstiné du pouvoir et son autoritarisme : 49-3 pour « la loi travail » et formations/formatage pour la réforme du collège. C'est qu'au fond les logiques à l'œuvre sont similaires : l'inversion de la hiérarchie des normes dans les entreprises et l'autonomie des établissements scolaires qui conduisent tous les deux « au moins disant local ».

Pour ces raisons l'intersyndicale 2nd degré de Loire Atlantique soutient pleinement les salariés des raffineries en grève aujourd'hui et particulièrement à Donges dans notre département.

Elle appelle à réunir dans les établissements les collègues dans des AG pour décider des formes d'action pour le retrait du projet travail et l'abrogation de la réforme du collège.

Elle appelle tous les personnels des établissements à rejoindre les salariés du privé dans la grève le 26 mai et à se rassembler et à manifester

- à partir de 15h devant Saunier Duval (La Haluchère) à Nantes
- à 10h30 au rond-point d'Herbins (devant Diffus'Laine) à St Nazaire

Elle décide de tout mettre en œuvre pour participer à la manifestation nationale du 14 juin.

Nantes le 24 mai 2016

## ■ 22

### **Soutien aux grévistes des raffineries et dépôts d'essence**

Mardi 24 mai 8 raffineries sur 8 de bloquées. Le gouvernement menace de généraliser le recours à la force publique pour faire lever tous les blocages, une forme de 49.3 appliquée à la contestation des salariés. Le SNFOLC 22 pose la question .La meilleure façon de soutenir ces salariés qui demandent, comme 70% des français le retrait de la loi travail, n'est-elle pas d'appeler et de décider, dès maintenant, la grève jusqu'au retrait ?

### **Obtenir le retrait de la loi El Khomri pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège**

**23 mai 2016**

### **prise de position commune – SNFOLC, SNES, SNEP- du lycée R. Char à Avignon de ce 23 mai en assemblée générale des personnels**

Les personnels du lycée René Char à Avignon, réuni ce lundi 23 mai en assemblée générale, avec SN-FO-LC, SNES- FSU, SNEP-FSU **déclarent que la loi Travail qui remet en cause le Code du travail et les droits collectifs est une loi de régression sociale : elle doit être retirée !**

La fonction publique est également en péril. Si les garanties collectives disparaissent dans le privé, les garanties collectives statutaires du public sont menacées de disparition.

Dans l'Éducation nationale, les contre-réformes des ministres successifs, la loi Peillon dite de Refondation de l'École, « la réforme » du collège, l'allongement de la durée du travail imposée par le décret Hamon sont autant de mesures destructrices du cadre national de l'école. Elles subordonnent les missions et services des personnels aux décisions locales, dans le cadre de l'autonomie, et portent gravement atteinte au droit de chaque élève à l'égalité de l'instruction.

La « réforme » du collège doit être abrogée !

L'utilisation du 49.3 pour faire passer en force le projet de loi Travail est inacceptable tout comme est inacceptable l'autoritarisme de la ministre de l'Éducation nationale qui impose par des formations-formatages la réforme du collège.

Les personnels en ont assez d'être déconsidérés et méprisés !

**Aussi, l'assemblée générale appelle tous les personnels de l'établissement à rejoindre les salariés du privé dans la grève le 26 mai et à se rassembler devant la préfecture à 17h à l'appel de FO, CGT, FSU et Solidaires. Elle décide de tout mettre en œuvre pour participer à la manifestation nationale du 14 juin, de collecter dans l'établissement l'argent nécessaire pour financer le déplacement d'une délégation du lycée René Char.**